



Sourde, Janick n'a pas le droit d'enseigner

Janick Leclair a obtenu le concours pour être professeur de français. Déclarée inapte, elle a décidé de se battre.

PAR JOFFREY VOVOS

C'EST UN RÊVE qu'elle caressait depuis des années. Il était en passe de se réaliser quand il s'est fracassé contre un mur. Janick Leclair, une Toulousaine de 38 ans, malentendante, devrait enseigner le français depuis la rentrée dans un lycée de la Ville rose. Mais six mois sont passés et il n'en est rien : on le lui a refusé à la dernière minute en raison de son handicap. Elle attend désormais avec fébrilité le résultat d'un ultime recours. La décision doit tomber d'ici quelques jours.

UN COMPROMIS EN ATTENDANT LE RÉEXAMEN DE SON DOSSIER

A cause d'une méningite, contractée à l'âge de 5 ans, cette passionnée de littérature, maman de trois enfants, a perdu une grande partie de l'audition. « J'ai un implant qui me permet d'entendre mais pas assez bien pour comprendre ce qu'on me dit », explique-t-elle. En revanche, elle lit parfaitement sur les lèvres. C'est grâce à cette aptitude qu'elle a pu passer en 2015 un Capes de lettres, comme n'importe quel autre candidat. « On m'a proposé des aménagements pour le concours mais je les ai refusés. J'ai estimé que je n'en avais pas besoin. »

Durant l'été, après avoir demandé à bénéficier d'un assistant à ses côtés pour exercer, elle est reçue par la médecine du travail. « J'ai pensé qu'il s'agissait d'une simple formalité », confie-t-elle. Le couperet tombe deux mois plus tard. A la veille de la rentrée, elle est déclarée inapte. Le choc est d'autant plus grand qu'avant de passer le Capes de français, Janick Leclair avait déjà enseigné. Elle avait obtenu en 2014 le concours de documentaliste.

Affectée dans un lycée agricole, elle assurait, en plus de la gestion du CDI (centre de documentation et d'information), quatre heures de cours à des élèves de bac pro et de BTS.

« Ça s'était bien passé. Il s'est simplement posé la question de savoir comment gérer les choses qui ne sont pas prononcées en face de moi et donc que je ne comprends pas et auxquelles je ne peux réagir. » C'est pour cette raison qu'elle a demandé à bénéficier d'un assistant dans le cadre de son nouveau poste.

Après avoir été déclarée inapte, Janick Leclair a tapé à toutes les portes. Appuyée par le délégué ministériel aux personnes handicapées, elle a fini



J'AI DÉJÀ FAIT COURS ET CELA S'ÉTAIT BIEN PASSÉ

JANICK LECLAIR

par obtenir auprès du rectorat le réexamen de son dossier. Un mois plus tard, elle a été convoquée pour une contre-visite avec un médecin expert qui l'a déclarée apte. Puis elle a passé encore un examen, dont elle ne connaît toujours pas les conclusions. Elle guette désormais l'avis du comité départemental médical, qui tranchera le 8 mars.

Dans l'attente, l'administration a trouvé un compromis : elle a autorisé la jeune femme à effectuer un stage d'observation – rémunéré – dans le lycée où elle devait être affectée. « Mais il n'était pas possible de lui permettre d'exercer seule devant des élèves », indique-t-on au rectorat.



COTE TOULOUSE / GALA MONEST

Toulouse (Haute-Garonne), le 9 février. Janick Leclair attend avec espoir la décision du comité départemental médical à laquelle est suspendue son autorisation d'enseigner.